

COMMUNE DE KINTZHEIM (Bas-Rhin)
Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Membres en exercice
19

Membres présents
16

Absents et excusés
3

dont procurations
3

4. FINANCES

c) Révision des tarifs de location de la Salle des Fêtes et de la Salle Harmonie

Il est proposé au Conseil Municipal de réajuster les différents tarifs de location des deux Salles communales non augmentés depuis 2016,

Le Conseil Municipal,

- **FIXE** comme suit les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} octobre 2024,
- **DIT** qu'un courrier sera fait aux personnes et aux associations ayant déjà réservé l'une ou l'autre salle pour l'année en cours ou à venir avec la notification des nouveaux tarifs et l'option de maintenir ou de renoncer à la location au vu des nouvelles conditions.

Tarifs de location des salles communales au 01/10/2024							
Salle des fêtes				Salle Harmonie			
pour les habitants de Kintzheim							
Tarifs "été"	Week-end	Journée	1/2 Journ.	Tarifs "été"	Week-end	Journée	1/2 Journ.
Associations	300,00	150,00	100,00	Associations	175,00	100,00	50,00
Particuliers ou organismes divers	350,00	175,00	100,00	Particuliers ou organismes divers	250,00	125,00	75,00
Tarifs "hiver"	+ 100,00	+50,00		Tarifs "hiver"	+ 100,00	+50,00	
Location vaisselle	60,00			Location vaisselle	40,00		
Location sono	50,00€ pour les associations et 150,00€ pour les particuliers						
Caution Réservation de salle	500,00			Caution Réservation de salle	300,00		
pour les habitants d'autres communes							
Tarifs "été"	Week-end	Journée	1/2 Journ.	Tarifs "été"	Week-end	Journée	1/2 Journ.
Associations	450,00	225,00	125,00	Associations	250,00	125,00	75,00
Particuliers ou organismes divers	550,00	275,00	150,00	Particuliers ou organismes divers	400,00	200,00	100,00
Tarifs "hiver"	+ 100,00	+50,00		Tarifs "hiver"	+ 100,00	+50,00	
Location vaisselle	60,00			Location vaisselle	40,00		
Location sono	75,00€ pour les associations et 175,00€ pour les particuliers						
Caution Réservation de salle	700,00			Caution Réservation de salle	300,00		

Précisions sur la location

La période d'été s'entend du 01 Avril au 30 Septembre
 La période d'hiver s'entend du 01 Octobre au 31 Mars.

La location sur le week-end donne la possibilité de réception des clés à partir du vendredi soir, jusqu'au dimanche après-midi.

Si, lors d'un week-end, la location est partagée par deux utilisateurs de Kintzheim, chacun paiera la moitié du tarif.

La gratuité de la salle des fêtes ou de la salle Harmonie une fois par an pour les associations de Kintzheim est maintenue. Seul le coût du chauffage sera facturé en période hivernale (forfait de 100 euros pour un week-end) et l'éventuelle location de vaisselle et/ou de la sono.

Pour les associations de KINTZHEIM, possibilité d'utiliser gratuitement la salle harmonie en semaine (si elle est libre), pour des réunions en soirée. Réservation en mairie (03 88 82 04 87).

Réservation de la salle des associations de la MJS

La salle des associations de la MJS est mise à disposition gratuitement aux associations de Kintzheim. La gestion est assurée par la mairie (03 88 82 04 87).

La salle des associations de la MJS peut être louée en journée, moyennant 50,00 € de location par 1/2 journée (à réserver en mairie). Pour une location régulière d'un créneau en semaine, un tarif annuel sera appliqué.

Accusé de réception en préfecture
 067-216702399-20240528-CM28052024D04c-DE
 Date de télétransmission : 07/06/2024
 Date de réception préfecture : 07/06/2024

Mairie - 50 rue de la Liberté - 67600 KINTZHEIM
 Téléphone : 03 88 82 04 87
 accueil@mairie-kintzheim.fr

COMMUNE DE KINTZHEIM (Bas-Rhin)
Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Membres en exercice
19

Membres présents
16

Absents et excusés
3

dont procurations
3

- **ADOPTÉ** à l'unanimité, moins le vote contre de M. Daniel GWINNER, pour l'application d'une caution identique quelque soit la durée d'occupation des salles,
- En application de l'article 11 du règlement intérieur, M. Thierry DECK propose un amendement selon lequel les particuliers, habitants de la Commune de Kintzheim, devraient bénéficier du tarif « Associations » pour les locations des salles communales.

Cet amendement ne recueille que les votes favorables de M. DECK et Mme KLEIN et n'est donc pas adopté.

Nom – Prénom	Fonction	Par procuration à	Pour	Contre	Abstention
ADRIAN Pascale	Conseillère Municipale	LOGEL Nicolas	✓		
BLUMBERGER Joseph	Conseiller délégué		✓		
BRACONNIER Cédric	Conseiller Municipal		✓		
CAMPOS Cathy	Conseillère Déléguée		✓		
DECK Thierry	Conseiller Municipal		✓		
EGELE Jeannine	Conseillère Municipale		✓		
GWINNER Daniel	Conseiller Municipal		✓		
HEINRICH Sylvie	Adjointe		✓		
KLEIN Sandra	Conseillère Déléguée		✓		
LABREVOIS Thibaut	Conseiller Municipal	WERRA Roger	✓		
LOGEL Nicolas	Adjoint		✓		
OBERLÉ Fabienne	Adjointe		✓		
SCHLEIFER Christian	Maire		✓		
SCHREIBER Anny	Conseillère Municipale		✓		
SCHULTZ Nathalie	Conseillère Municipale	OBERLÉ Fabienne	✓		
SUTTERLITTI Maurice	Conseiller Municipal		✓		
WERRA Roger	Adjoint		✓		
WOLFERSPERGER Christine	Conseillère Municipale		✓		
WRTAL Xavier	Adjoint		✓		

Pour extrait conforme,
Kintzheim, le 03 juin 2024
Secrétaire de séance :



Fabienne OBERLÉ, Adjointe au Maire

Pour extrait conforme,
Kintzheim, le 03 juin 2024



Christian SCHLEIFER, Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216702399-20240528-CM28052024D04c-DE
Date de télétransmission : 07/06/2024
Date de réception préfecture : 07/06/2024

Mairie - 50 rue de la Liberté - 67600 KINTZHEIM
Téléphone : 03 88 82 04 87
accueil@mairie-kintzheim.fr

COMMUNE DE KINTZHEIM (Bas-Rhin)
Réunion du Conseil Municipal du 07 novembre 2024

Membres en exercice
19

Membres présents
15

Absents et excusés
4

dont procurations
3

FINANCES

**b) Révision des tarifs de location des salles communales -
 Complément à la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2024**



Par délibération du Conseil Municipal du 28/05/2024, les nouveaux tarifs de location des deux salles communales ont été fixés à compter du 01/10/2024.

Toutefois, il convient d'apporter des explications complémentaires à la délibération susvisée, à savoir que les tarifs « journée et ½ journée » ne concernent que des locations à la semaine, soit du lundi matin au vendredi midi à un forfait chauffage.

Sur la présentation de M. Roger WERRA,
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des précisions complémentaires apportées à la délibération du Conseil Municipal du 28/05/2024.
- **DECIDE** que le forfait chauffage initialement prévu ne sera pas appliqué mais que la facturation sera faite en fonction des m3 réellement consommés comme c'était le cas précédemment,
- **DIT** que le « forfait sono » qui inclut l'utilisation du micro sera examiné au cas par cas et facturé en fonction de l'utilisation effective et en durée du matériel.

Nom – Prénom	Fonction	Par procuration à	Pour	Contre	Abstention
ADRIAN Pascale	Conseillère Municipale		✓		
BLUMBERGER Joseph	Conseiller délégué	HEINRICH Sylvie	✓		
BRACONNIER Cédric	Conseiller Municipal		✓		
CAMPOS Cathy	Conseillère Déléguée		✓		
DECK Thierry	Conseiller Municipal		✓		
EGELE Jeannine	Conseillère Municipale		✓		
GWINNER Daniel	Conseiller Municipal		✓		
HEINRICH Sylvie	Adjointe		✓		
KLEIN Sandra	Conseillère Déléguée	LOGEL Nicolas	✓		
LABREVOIS Thibaut	Conseiller Municipal	WERRA Roger	✓		
LOGEL Nicolas	Adjoint		✓		
OBERLÉ Fabienne	Adjointe		✓		
SCHLEIFER Christian	Maire		✓		
SCHREIBER Anny	Conseillère Municipale		✓		
SCHULTZ Nathalie	Conseillère Municipale		-	-	-
SUTTERLITTI Maurice	Conseiller Municipal		✓		
WERRA Roger	Adjoint		✓		
WOLFERSPERGER Christine	Conseillère Municipale		✓		
WRTAL Xavier	Adjoint		✓		

Pour extrait conforme, Kintzheim, le 12 novembre 2024 Secrétaire de séance :  Sylvie HEINRICH, Adjointe au Maire	Pour extrait conforme, Kintzheim, le 12 novembre 2024  Christian SCHLEIFER, Maire
---	---

Accusé de réception en préfecture
 067-216702399-20241107-CM071124_D04b-DE
 Date de télétransmission : 15/11/2024
 Date de réception préfecture : 15/11/2024

Mairie - 50 rue de la Liberté - 67600 KINTZHEIM
 Téléphone : 03 88 82 04 87
 accueil@mairie-kintzheim.fr